

d'autres raisons pour avoir la désignation d'organismes de charité. L'une d'entre elles est l'éducation. Et puis, le Conseil pour l'unité canadienne qui a reçu le droit de donner ces reçus aux fins d'impôt est vieux de 29 ans. Il a été créé il y a 29 ans.

• (1455)

Alors pendant ces 29 années, cet organisme a fait de l'éducation au Canada. S'il y a un problème en ce moment, je demande au député de me fournir quelques preuves et je ferai un examen de cet organisme de charité comme de tous les autres organismes de charité qu'on soupçonne de ne pas respecter le cadre de la loi. On fait un examen et on supprime le droit d'émettre des reçus pour fins d'impôt. Mais je veux qu'il me fournisse l'information et les détails.

* * *

[Traduction]

L'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS EN SOMALIE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Lundi, un avocat-conseil du ministère de la Justice a fait circuler une lettre qui envoie un message d'intimidation à tous les témoins inscrits et éventuels dans l'enquête sur les incidents en Somalie. Les directives du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor portent atteinte à la transparence de cette enquête et à la protection des témoins. Les officiers en service actif craignent pour leur carrière s'ils doivent témoigner.

Le ministre interviendra-t-il pour mettre fin à cette forme d'intimidation?

L'hon. David M. Collette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, cette question relève de la compétence de mon collègue, le ministre de la Justice, qui vient de s'absenter de la Chambre.

Cependant, la lettre qu'a mentionnée le député et qu'a rédigée un fonctionnaire du ministère de la Justice reflète la pratique de longue date qui est révélatrice de la conduite professionnelle des avocats, en ce sens qu'ils ne traitent pas avec les clients d'autres avocats sans que ces derniers en soient informés. C'est un principe fondamental sur lequel le ministre de la Justice se penchera.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, il y a quelques minutes, le juge Létourneau a déclaré que cette question était réellement préoccupante.

En mars, le ministre a dit à la Chambre qu'on ne ferait pas obstacle au témoignage de qui que ce soit. La lettre intimidante de lundi constitue un grave obstacle.

Que fera le ministre pour sauver l'enquête?

L'hon. David M. Collette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le

Questions orales

Président, nous n'avons pas besoin de sauver l'enquête. Elle se déroule extrêmement bien sous la direction de trois commissaires très éminents.

Le ministre de la Justice m'informe que ses collaborateurs discutent de cette question avec tous les intéressés, y compris la commission, et l'on pourra peut-être en dire plus à ce sujet demain, lorsque mon collègue sera de retour à la Chambre.

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre peut-il expliquer à cette Chambre pourquoi les membres de l'Association canadienne de l'exportation, par la voix de leur président, M. Mark Drake, ont exprimé tant d'inquiétude face aux conséquences possibles qu'une victoire du oui pourrait avoir sur leur avenir?

[Traduction]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes non seulement heureux, mais aussi fiers d'annoncer qu'en 1995 les exportations canadiennes ont augmenté de 20,3 p. 100 par rapport à celles de la même période l'an dernier.

Notre excédent commercial vis-à-vis des États-Unis est d'environ 5,4 milliards de dollars supérieur à celui de la même période l'an dernier. Jusqu'à présent, notre excédent commercial global a augmenté de plus de 7,1 milliards en comparaison de 1994. C'est une preuve du dynamisme collectif des gens d'affaires dans tout le Canada.

Parce qu'il est membre de l'OPEP, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'ALENA, le Canada a pignon sur rue sur les marchés internationaux, à la différence des provinces prises individuellement.

Pour que nos activités commerciales continuent de nous assurer la prospérité et pour que la hausse des exportations crée des emplois, nous devons voter «non» lundi prochain.

* * *

L'EMPLOI

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines et a trait au rôle qu'une société appelée Jobs Incorporated Canada de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, semble jouer au Centre d'emploi du Canada. C'est à propos de l'annonce que cette société a fait paraître au bureau du CEC de Winnipeg pour offrir un poste dont le titulaire aurait pour tâche d'accueillir les clients et d'expliquer les programmes au bureau d'Emploi Canada de Selkirk, au Manitoba.